

Critères d'inclusion¹ - Association id'eau

Ces critères visent à dresser un portrait global des partenaires potentiels en regard des 17 Objectifs du Développement durable. La notation est effectuée en consultant le reporting des entreprises et évalués en fonction des 9 limites planétaires². Si certains critères ne peuvent être évalués – dans ce cas la note de 0 sera appliquée.

Cette notation a pour but d'alimenter la réflexion du comité directeur sur les collaborations potentielles et le comité conserve un pouvoir discrétionnaire entier en matière de partenariat.

Note méthodologique sur la notation :

- Un critère lié à l'eau, ODD6 (eau et assainissement), est noté dans un intervalle de points entre [-30 ; +20] répartis équitablement entre les sous-critères.
- Deux critères particulièrement liés à l'eau douce – les ODD 14 (écosystèmes marins) et 15 (écosystèmes terrestres) – sont chacun notés dans un intervalle de points entre [-15 ; +10] répartis équitablement entre les sous-critères.
- Les quatorze autres critères sont notés dans un intervalle de points compris entre [-3 ; +2], répartis selon leur nombre de sous critères.
- Enfin si le partenaire a signé l'Appel du Rhône et ainsi manifesté son engagement envers les Droits de la Nature, un bonus de +40 points lui sera octroyé.

Ce système permet d'attribuer une importance particulière aux pratiques des partenaires qui ont une incidence directe sur les ressources en eau, tout en accordant une valeur aux autres pratiques liées à la durabilité.

ODD #1 : Fin à la pauvreté

1. Est actif dans la lutte contre la pauvreté.			
Va à l'encontre de ce principe	Ne concerne pas le projet	Partiellement vrai	Entièrement vrai
-3	0	+1	+2
Note du critère 1 :			

¹L'inspiration pour ces critères d'inclusions provient des *Objectifs du Développement durable* des Nations unies, principalement les cibles données à chaque objectifs (<https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>) ainsi que de la *Charte de l'économie sociale et solidaire du Canton de Vaud* (<http://www.apres-vd.ch/wp-content/uploads/2014/05/charte-ess-vaud.pdf>).

² En référence aux travaux de 2009, de l'équipe internationale de 26 chercheurs, menée par Johan Rockström du Stockholm Resilience Center et Will Steffen de l'Université nationale australienne, qui ont identifié neuf limites planétaires (*planetary boundaries*) à ne pas dépasser si l'humanité veut pouvoir se développer dans un écosystème sûr, c'est-à-dire évitant les modifications brutales, non-linéaires, potentiellement catastrophiques et difficilement prévisibles de l'environnement.

ODD #2 : Faim « zéro »

2. Lutte pour éliminer la faim.			
i. Contribue, par ses actions ou ses partenariats, à l'éradication de la faim et à la protection de la sécurité alimentaire.			
Va à l'encontre de ce principe	Ne concerne pas le projet	Partiellement vrai	Entièrement vrai
-1,5	0	+0,5	+1
ii. Lutte activement contre le gaspillage alimentaire (alimentation durable)			
Va à l'encontre de ce principe	Ne concerne pas le projet	Partiellement vrai	Entièrement vrai
-1,5	0	+0,5	+1
Note du critère 2 :			

ODD #3 : Santé et bien-être

3. Permettre à tou-te-s de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tou-te-s à tout âge			
i. Favorise l'accès aux soins de santé pour tou-te-s.			
Va à l'encontre de ce principe	Ne concerne pas le projet	Partiellement vrai	Entièrement vrai
-1,5	0	+0,5	+1
ii. Réduit au maximum les effets néfastes de l'environnement sur la santé.			
Va à l'encontre de ce principe	Ne concerne pas le projet	Partiellement vrai	Entièrement vrai
-1,5	0	+0,5	+1
Note du critère 3 :			

ODD #4 : Éducation de qualité

4. Promeut une éducation de qualité accessible à tous.			
i. Agit pour l'élimination des inégalités de genre en éducation.			
Va à l'encontre de ce principe	Ne concerne pas le projet	Partiellement vrai	Entièrement vrai
-1,5	0	+0,5	+1
ii. Encourage l'éducation au développement durable à tous les niveaux de formation			
Va à l'encontre de ce principe	Ne concerne pas le projet	Partiellement vrai	Entièrement vrai
-1,5	0	+0,5	+1
Note du critère 4 :			

ODD #5 : Égalité des genres

5. Agit en faveur de l'égalité des genres.			
i. <i>Possède une politique d'entreprise sur la parité homme-femme et s'engage en faveur de la suppression de l'écart salarial.</i>			
Va à l'encontre de ce principe	Ne concerne pas le projet	Partiellement vrai	Entièrement vrai
-1,5	0	+0,5	+1
ii. <i>Est sensible aux problématiques de genre liées à l'accessibilité aux ressources (terres, travail, eau) et œuvre pour mettre fin à ces inégalités.</i>			
Va à l'encontre de ce principe	Ne concerne pas le projet	Partiellement vrai	Entièrement vrai
-1,5	0	+0,5	+1
Note du critère 5 :			

ODD #6 : Eau propre et assainissement

6. Exploite les ressources durables en eau de manière efficace et intégrée.			
i. <i>Promeut des actions concrètes pour éviter le gaspillage et l'utilisation durable des ressources en eau.</i>			
Va à l'encontre de ce principe	Ne concerne pas le projet	Partiellement vrai	Entièrement vrai
-7,5	0	+2,5	+5
ii. <i>Participe à l'amélioration de la qualité de l'eau, à la diminution de la pollution par les plastiques, les micropolluants et les perturbateurs endocriniens de tout espace naturel, en particulier des eaux.</i>			
Va à l'encontre de ce principe	Ne concerne pas le projet	Partiellement vrai	Entièrement vrai
-7,5	0	+2,5	+5
iii. <i>Participe à la restauration des écosystèmes liés à l'eau négativement impactés par les activités humaines.</i>			
Va à l'encontre de ce principe	Ne concerne pas le projet	Partiellement vrai	Entièrement vrai
-7,5	0	+2,5	+5
iv. <i>Participe à l'amélioration des conditions d'assainissement des eaux usées et améliore l'accès de tou-te-s à des équipements sanitaires..</i>			
Va à l'encontre de ce principe	Ne concerne pas le projet	Partiellement vrai	Entièrement vrai
-7,5	0	+2,5	+5
Note du critère 6 :			

ODD #7 : Énergie propre à un coût abordable

7. Possède une politique d'énergie durable.			
i. Assure l'efficacité de ses lieux d'activité et innove pour limiter ses besoins énergétiques.			
Va à l'encontre de ce principe	Ne concerne pas le projet	Partiellement vrai	Entièrement vrai
-1,5	0	+0,5	+1
ii. Ne soutient pas d'industries énergétiques qui ont un impact dévastateur sur l'eau (ex. sables bitumineux).			
Va à l'encontre de ce principe	Ne concerne pas le projet	Partiellement vrai	Entièrement vrai
-1,5	0	+0,5	+1
Note du critère 7 :			

ODD # 8 : Travail décent et croissance économique

8. Équilibre les objectifs de rentabilité avec des critères sociaux et environnementaux.			
i. Favorise une représentation équitable (genre, âge, origine, etc.) dans ses organes de décision.			
Va à l'encontre de ce principe	Ne concerne pas le projet	Partiellement vrai	Entièrement vrai
-1	0	+0,33	+0,67
ii. Promeut une culture d'entreprise démocratisée et inclusive favorable au bien-être de ses employés.			
Va à l'encontre de ce principe	Ne concerne pas le projet	Partiellement vrai	Entièrement vrai
-1	0	+0,33	+0,67
iii. Vise à une création des emplois tout en respectant l'égalité des chances de travail et en favorisant l'insertion professionnelle des jeunes ainsi que la réinsertion professionnelle.			
Va à l'encontre de ce principe	Ne concerne pas le projet	Partiellement vrai	Entièrement vrai
-1	0	+0,33	+0,67
Note du critère 8 :			

ODD # 9 : Industrie, innovation, infrastructure

9. Investit dans l'innovation scientifique et technologique durable dans le domaine de la protection de l'eau douce.			
i. <i>Investit pour des infrastructures de qualité, résiliente et durable par le recours à des technologies qui font une utilisation rationnelle des ressources.</i>			
Va à l'encontre de ce principe	Ne concerne pas le projet	Partiellement vrai	Entièrement vrai
-1	0	+0,33	+0,67
ii. <i>Met l'accent sur la durabilité et la transparence dans le secteur des matières premières.</i>			
Va à l'encontre de ce principe	Ne concerne pas le projet	Partiellement vrai	Entièrement vrai
-1	0	+0,33	+0,67
iii. <i>Soutient la diminution des déchets et leur élimination responsable ; recyclage, élimination des déchets toxiques et réutilisation.</i>			
Va à l'encontre de ce principe	Ne concerne pas le projet	Partiellement vrai	Entièrement vrai
-1	0	+0,33	+0,67
Note du critère 9 :			

ODD # 10 : Réduction des inégalités

10. Est transparent sur la rémunération des employés et lutte contre les écarts salariaux excessifs.			
Va à l'encontre de ce principe	Ne concerne pas le projet	Partiellement vrai	Entièrement vrai
-3	0	+1	+2
Note du critère 10 :			

ODD # 11 : Villes et communautés durables

11. Promeut une urbanisation durable et inclusive.			
i. <i>Favorise les espaces verts et la végétation sur ses lieux d'activités et dans les zones urbaines afin que les pluies soient résorbées et suivent leur cycle naturel</i>			
Va à l'encontre de ce principe	Ne concerne pas le projet	Partiellement vrai	Entièrement vrai
-1	0	+0,33	+0,67
ii. <i>Fait la promotion de la mobilité douce auprès de ses employés et encourage la flexibilité des déplacements (covoiturage, télétravail, etc.)</i>			
Va à l'encontre de ce principe	Ne concerne pas le projet	Partiellement vrai	Entièrement vrai
-1	0	+0,33	+0,67

<i>iii. Soutien la participation des communautés locales et réduit au minimum les impacts de ses activités sur l'environnement commun.</i>			
Va à l'encontre de ce principe	Ne concerne pas le projet	Partiellement vrai	Entièrement vrai
-1	0	+0,33	+0,67
Note du critère 11 :			

ODD # 12 : Consommations et productions responsables

12. Adopte des pratiques durables en matière d'approvisionnement et de transparence sur toute sa chaîne de production (ex. matières premières, suremballage, etc.)			
Va à l'encontre de ce principe	Ne concerne pas le projet	Partiellement vrai	Entièrement vrai
-3	0	+1	+2
Note du critère 12 :			

ODD # 13 : Lutte contre les changements climatiques

13. Participe à la lutte contre les changements climatiques.			
i. <i>Utilise des sources d'énergie renouvelable sur ses lieux de production.</i>			
Va à l'encontre de ce principe	Ne concerne pas le projet	Partiellement vrai	Entièrement vrai
-1,5	0	+0,5	+1
ii. <i>N'accorde pas ses financements aux acteurs des industries fossiles.</i>			
Va à l'encontre de ce principe	Ne concerne pas le projet	Partiellement vrai	Entièrement vrai
-1,5	0	+0,5	+1
Note du critère 13 :			

ODD # 14 : Écosystèmes marins

14. Veille à limiter l'impact de ses activités sur les milieux marins et la biodiversité.			
i. <i>Évite tout rejet de déchet en mer ou autre de sources de pollution.</i>			
Va à l'encontre de ce principe	Ne concerne pas le projet	Partiellement vrai	Entièrement vrai
-5	0	+1,66	+3,33
ii. <i>Encourage la préservation des écosystèmes marins par des actions directes ou des financements (ex : lutte contre la surpêche et la pêche illicite, lutte contre l'acidification des océans, etc.)</i>			

Va à l'encontre de ce principe	Ne concerne pas le projet	Partiellement vrai	Entièrement vrai
-5	0	+1.66	+3,33
iii. <i>Favorise les transferts de technologies pour réduire les impacts des actions humaines sur les écosystèmes marins à large échelle.</i>			
Va à l'encontre de ce principe	Ne concerne pas le projet	Partiellement vrai	Entièrement vrai
-5	0	+1.66	+3,33
Note du critère 14 :			

ODD # 15 : Écosystèmes terrestres

15. Protège les écosystèmes ainsi que la biodiversité.			
i. <i>Sensibilise et accroît la visibilité des enjeux touchant les écosystèmes terrestres et encourage les solutions.</i>			
Va à l'encontre de ce principe	Ne concerne pas le projet	Partiellement vrai	Entièrement vrai
-5	0	+1.66	+3,33
ii. <i>Lutte contre la déforestation par l'utilisation rationnelle des forêts et des terres.</i>			
Va à l'encontre de ce principe	Ne concerne pas le projet	Partiellement vrai	Entièrement vrai
-5	0	+1.66	+3,33
iii. <i>Encourage la protection des espèces menacées et de leur habitat.</i>			
Va à l'encontre de ce principe	Ne concerne pas le projet	Partiellement vrai	Entièrement vrai
-5	0	+1.66	+3,33
Note du critère 15 :			

ODD # 16 : Paix, justice et institutions efficaces

16. Œuvre en faveur de la paix et du respect des droits.			
16.1. <i>S'assure que ses activités ne participent pas à des zones de conflits ou à la création d'injustices.</i>			
Va à l'encontre de ce principe	Ne concerne pas le projet	Partiellement vrai	Entièrement vrai
-1,5	0	+0,5	+1
2. <i>Respecte les droits de l'Homme et les principes de RSE autant dans leurs activités nationales qu'internationales.</i>			
Va à l'encontre de ce principe	Ne concerne pas le projet	Partiellement vrai	Entièrement vrai
-1,5	0	+0,5	+1

Note du critère 16 :	
----------------------	--

ODD # 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs

17. Œuvre en faveur des ODD en encourageant les partenariats et la diffusion de solutions à toutes les échelles.			
Va à l'encontre de ce principe	Ne concerne pas le projet	Partiellement vrai	Entièrement vrai
-3	0	+1	+2
Note du critère 17 :			

Projet :	Date
Note Générale :	

<40 Exclusion	[40-80] Délibération en CoDir / CoCop	>80 Acceptation conseillée
------------------	--	-------------------------------

Dernière mise à jour mardi, 22 octobre 2019